DLP 21-11-03000235



AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

ILE DE FRANCE

Grandes Cultures

Bulletin Technique n°36 du 20 novembre 2003 - 2 pages - Numéro ordre postal : 87

Colza

Maladies

Peu d'évolution de la situation phoma. :
- AVISO : toujours peu de symptômes,
- CAMPALA : augmentation de la fréquence de pieds touchés (30-40%) mais avec un faible nombre de taches / pied,
- EXPERT : la fréquence de pieds ne bouge pas, par contre on a un peu plus de taches (on passe de 0,6 à 1,2/pied),
- PR45W04 : légère augmentation des fréquences d'attaque.

Ces niveaux actuels de maladie à ce stade ne présentent pas un caractère grave.

Ravageurs

Quelques altises ont fait leur retour dans les cuvettes (dans 1 site sur 3). Pour le charançon du bourgeon terminal, on a de nouveau des captures importantes, après près de 4 semaines de vol nul ou réduit. Les captures les plus fortes sont enregistrées dans le sud Seine et Marne et dans l'est de l'Essonne. Quelques baris ont aussi fait leur retour.

Seules des parcelles de petits colzas pourraient encore justifier une protection charançon, en cas de maintien d'un temps doux.

Céréales

STADES : 1 feuille à début tallage

Ravageurs

A l'occasion d'après-midi doux et ensoleillés, il y a toujours une activité des cicadelles, comme en témoignent les captures enregistrées en début de semaine dans nos pièges (3 / piège en moyenne, avec des maximuns de 10 et 16 dans le nord de l'Essonne). Si l'avancement des stades réduit le risque virose, on ne peut pas considérer que le risque soit nul pour les dernières parcelles levées.

Pour les pucerons, les infestations restent toujours faibles à nulles dans la grande majorité des situations.

Collecte gratuite de Produits Phytosanitaires Non Utilisables

Une collecte gratuite de PPNU est organisée en Ile de France les 2-3-4 décembre 2003. Cette action s'inscrit dans le cadre de l'organisation nationale de la collecte de déchets phytosanitaires mise en place par les agriculteurs, les distributeurs et les sociétés phytosanitaires et gérée par ADIVALOR.

Que sont les PPNU? :
Il s'agit de produits altérés, gelés, plus identifiables, interdits par la réglementation, ou concernant une culture qui n'est plus présente sur l'exploitation,....
Les emballages vides ne sont pas concernés.

Nous conseillons vivement de profiter de cette opération pour se débarrasser (gratuitement) de tous les produits anciens et de tous ceux qui seront retirés au 31 décembre 2003, et dont la détention sera interdite après cette date. Nous vous joignons par courrier la liste des molécules concernées par cette interdiction, liste à laquelle il convient d'ajouter l'atrazine.

Pour tout renseignement sur cette opération contacter votre distributeur ou votre Chambre d'Agriculture.



Colza
De nouveau des charançons.

Céréales
Encore des cicadelles.

Service Régional de la Protection des Végétaux ILE DE FRANCE
10 rue du séminaire
94516 RUNGIS cedex
Tél : 01-41-73-48-00
Fax : 01-41-73-48-48

Bulletin réalisé avec la participation de la FREDON Ile de France

Imprimé à la station D'Avertissements Agricoles de Rungis
Directeur gérant : J. BOULUD

Publication périodique C.P.P.A.P n°0904 B 00536
ISSN n°0767-5542

Tarif individuel 2003 : 65 euros

©, SPV Toute reproduction même partielle est soumise à notre autorisation

BnF S&T
D340 J 48744 P144

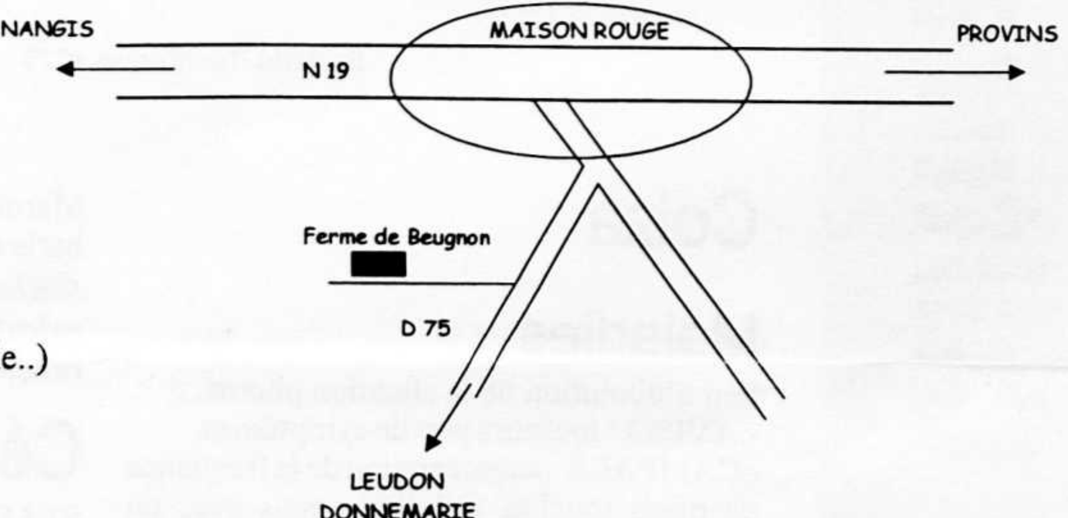
Réunion d'information SRPV - FREDON

le mardi 9 décembre - ferme de Beugnon

77-MAISON ROUGE

Accueil à partir de 9 H . Réunion de 9 H30 à 12H.

PROGRAMME

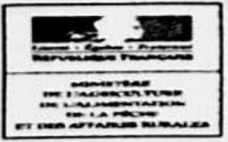


- La réglementation et ses conséquences :
  mélanges, retrait de matières actives, l'après atrazine,

- OGM : le dispositif de biovigilance,

- Résistance : piétin, septoriose, méligèthes..

et tous les résultats de l'année (fusariose, bruche, chrysomèle..)





Retraits de produits phytopharmaceutiques en 2003 dans le cadre communautaire de ré-évaluation des substances actives
Tableau I : Liste des substances actives entrant dans la composition des préparations dont l'autorisation de mise sur le marché est retirée (Limite d'utilisation : 31/12/2003)

Certaines préparations à base des substances actives marquées d'un astérisque (*) bénéficient, pour certains usages agricoles identifiés, d'un maintien de l'autorisation de mise sur le marché pour une période transitoire, qui arrivera à échéance le 31 décembre 2007. La liste des usages agricoles faisant l'objet de cette extension de validité est indiquée au tableau II

Substance active	Catégorie	Substance active	Catégorie
2-Benzyl-4-chlorophenol	Fongicide	Dimefuron	Herbicide
2-Methyl-1-naphtylacetamide [5]	Régulateur de croissance	Disulfoton	Insecticide
2, 4, 5-T sels et esters [2]	Herbicide	EPTC	Herbicide
Acide 2-methyl-1-naphtyl acetique [5]	Régulateur de croissance	Ethidimuron (aka Sulfodiazol)	Herbicide
Acide chloro-4-phenoxyacétique (4-CPA) [3]	Régulateur de croissance	Ethiofencarbe	Insecticide
Acifluorfen	Herbicide	Ethirimol	Fongicide
Ametryne	Herbicide	Fenfurame	Fongicide
Ampropylofos	Fongicide	Fenoxaprop	Herbicide
Anilazine	Fongicide	Fenpiclonil	Fongicide
Azaconazole	Insecticide, Fongicide	Fenpropathrine	Insecticide, Acaricide
Azamethiphos	Insecticide	Flamprop	Herbicide
Bendiocarbe	Insecticide	Fluazifop	Herbicide
Benomyl	Fongicide	Fluoroglycofene	Herbicide
Bensultap	Insecticide	Flupoxam	Herbicide
Benzoximate	Acaricide	Fluridone	Herbicide
Bioresmethrine	Insecticide	Fomesafen (*)	Herbicide
Brofenprox	Acaricide	Fonofos	Insecticide
Bromacile (*)	Herbicide	Formothion	Insecticide, Acaricide
Bromopropylate	Acaricide	Fosamine	Herbicide
Butam	Herbicide	Furalaxyl	Fongicide
Chinomethionate	Acaricide, Fongicide	Furathiocarbe	Insecticide
Chloretazate	Régulateur de croissance	Haloxyfop	Herbicide
Chlorfenvinphos (*)	Insecticide	Heptenophos	Insecticide
Chlormephos	Insecticide	Hexazinone (*)	Herbicide
Chloroxuron	Herbicide	Huile anthracénique	Insecticide, Acaricide, Herbicide, Rodenticide
Chlorure de Chlorphonium	Régulateur de croissance	Hydramethylnon	Insecticide
Chlorthiamide	Herbicide	Imazapyr	Herbicide
Cyanazine	Herbicide	Isazofos	Insecticide
Cycloate	Herbicide	Isofenphos	Insecticide
Dalapon	Herbicide	Mancopper	Fongicide
Delta-endotoxine du Bacillus thuringiensis	Insecticide	Mepronil	Fongicide
Dialifos	Insecticide, Acaricide	Methoprene	Insecticide
Dichlofenthion	Insecticide	Metobromuron	Herbicide
Dichlofluanide	Fongicide	Metolachlore	Herbicide
Dichlorprop	Herbicide	Metoxuron (*)	Herbicide
Diclobutrazole	Fongicide	Mevinphos	Insecticide, Acaricide
Dienochlore	Acaricide	Monalide	Herbicide
Diethion (*)	Insecticide, Acaricide	Naptalame (*)	Herbicide
Difenamide	Herbicide	Nitraline	Herbicide
Difenzoquat	Herbicide	Norflurazon	Herbicide
Dikegulac	Régulateur de croissance	Ofurace	Fongicide

02329701230026 30304

P145

Substance active	Catégorie	Substance active	Catégorie
Omethoate	Insecticide, Acaricide	Siduron	Herbicide
Oxadixyl	Fongicide	Sulfotep	Insecticide, Acaricide
Oxine de cuivre (oxine copper)	Fongicide	Terbacile (*)	Herbicide
Oxycarboxine	Fongicide	Terbufos	Insecticide
Oxyquinoleate de cuivre [2]	Fongicide	Terbutryne	Herbicide
Para tertiaire amyl phénate de sodium	Fongicide, Bactéricide	Tetradifon [2]	Acaricide
Paraformaldehyde [1]	Insecticide	~~Tetrathiocarbamate de sodium~~ [4]	~~Nématicide~~
Phorate [2]	Insecticide	Thiazafluron	Herbicide
Phosametine	Herbicide	Thiocyanate de sodium	Herbicide
Phosphamidon	Insecticide, Acaricide	Thiofanox	Insecticide
Pirimiphos-ethyl	Insecticide	Thiometon	Insecticide, Acaricide
Profenofos	Insecticide	Thiophanate-ethyl	Fongicide
Prometryne (*)	Herbicide	Thiosulphate de sodium et d'argent	Herbicide, Conservateur [2]
Pyridafenthion	Insecticide, Acaricide	Tralomethrine	Insecticide
Pyrifenox	Fongicide	Triapenthenol	Régulateur de croissance
Quinalphos	Insecticide	Triforine	Fongicide, Acaricide
Quizalofop	Herbicide	Vamidothion	Insecticide, Acaricide
Sethoxydime	Herbicide	Vernolate	Herbicide

[1] Les usages désinfectants ne sont pas concernés par cette mesure
[2] ajouté par l'avis au Journal Officiel du 24 septembre 2002
[3] ajouté par l'avis au Journal Officiel du 1er novembre 2002
[4] retiré par l'avis au Journal Officiel du 23 février 2003
[5] ajouté par l'avis au Journal Officiel du 28 mars 2003

Tableau II
Liste des usages agricoles pour lesquels une période complémentaire d'emploi est accordée pour les produits à base de certaines substances actives retirées en 2003

La liste des spécialités concernées est consultable sur le site Internet du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales : http://www.e-phy.agriculture.gouv.fr/

Substance active	Usage
Bromacile	Lavande, lavandin et plantes assimilées : **Désherbage**
Chlorfenvinphos	Champignons, asperges, cresson, radis, épinards, mâche[4], cornichons, courgettes, oignons, échalotes, carottes[4], céleri-raves, poireaux, céleris[4], persil, ail, choux, navets et légumes assimilés : **Mouche de la carotte et du chou**
Diethion	Carotte, persil, céleri branche, céleri rave, poireau, oignon, échalote, ail, chou : **Mouche de la carotte et du chou**
Fomesafen	Soja, haricot et légumes assimilés : **Désherbage**
Hexazinone	Plantations ou regénérations naturelles de conifères, lavande, lavandin, sauge, réglisse luzerne, canne à sucre et plantes assimilées : **Désherbage**
Métoxuron	Carotte : **Désherbage**
Naptalame	Melon (et plantes assimilées) : **Désherbage**
Prométryne	Céleri rave, céleri branche, lentilles, poireau : **Désherbage**
Terbacile	Plantes à parfum, aromatiques, médicinales et condimentaires : **Désherbage**

[4] ajouté par l'avis au Journal Officiel du 24 septembre 2002 qui supprime par ailleurs les dérogations précédemment accordées pour le Chlorfenvinphos sur l'usage mouche de la carotte et du chou sur maïs doux et céleri branche